PERICLES
Programme Européen de Renforcement des Institutions des Collectivités Locales Et de leurs Services

famsi
Fondo Andaluz de Municipios para la Solidaridad Internacional
الصندوق الأندلسي للبلديات من أجل التكافل الدولي

MUNICIPIA
Con la cooperación municipal

EMBAJADA DE ESPAÑA EN MAURITANIA

aecid
OFICINA TECNICA DE COOPERACION

“Elles sont là”

politique des femmes au Trarza et à Brakna

Consultante : Almudena Mari Sáez

Table de matières

Note du Directeur Général des Collectivités Territoriales.....5

1. Introduction.....6
2. Méthodologie.....8
3. Femmes et politique en Mauritanie.....10
 1. L'espace des femmes dans l'arène politique mauritanienne.....12
 2. Groupe des Initiatives de Plaidoyer pour l'accès des femmes aux sphères de décision.....16
 3. Réseaux des Femmes Élues Locaux d'Afrique (REFELA).....18
4. Femmes et politique dans les communes.....20
 1. Les obstacles.....21
5. Les femmes élues.....27
 1. Le nombre.....28
 2. Au delà de la quantité.....30
 3. Hommes élus.....35
 4. L'importance de la formation des femmes.....36
 5. Les élans : nouveaux modèles des femmes.....39
 6. Les demandes des femmes.....40
6. Conclusions.....42
7. Recommandations.....44
8. Annexes.....47

Annexe 1: Acteurs de l'institutionnalisation du Genre en Mauritanie

Annexe 2: Tableau de performance des communes adhérées au Municipia

Annexe 3: Liste de communes de la Région de Trarza

Annexe 4: Échantillon des conseillères municipales

Annexe 5: Liste de Personnes interviewes

Annexe 6: Liste d'activités (en tant que participant)

Annexe 7. Liste d'activités réalisées

Annexe 8: Proposition pour l'introduction du genre dans les PDC

Annexe 9: Liste de documents consultés

Abréviations

AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo
ART GOLD	Articulation des Réseaux Territoriaux et thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local
CCC	Cadres de Concertation Communales
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations contre les Femmes
CFPP	Centres de Formation pour le Perfectionnement Professionnel
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CM	Conseiller / conseillère Municipal (e)
CR	Centre de Ressources
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FNUAP	Fond des Nations Unies Appui à la Population
GED	Genre et Développement
GIZ	Deutsche Gessellshaft fûr Internationales Zusammenarbeit
IEJI	Instituto de Estudios Jurídicos Internacionales
MASEF	Ministère des Affaires Sociaux, l'Enfance et la Famille
NDI	National Democratic Institute
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
REFELA	Groupe des Femmes Élues Locaux d'Afrique
SECF	Secrétariat d'État à la Condition Féminine

Liste des tableaux

Tableau I. Taux d'alphabétisation, d'éducation primaire et secondaire au Brakna et au Trarza

Tableau II. Encadrement législatif et juridique en Mauritanie

Tableau III. Femme ministres et Secrétaires d'État

Tableau IV. Résultât de la mise en œuvre de la loi de quota 2006

Tableau V. Liste des communes de Brakna et Trarza adhérés au CR 2

Tableau VI. Récapitulatif des membres des Conseils Municipaux au Brakna

Tableau VII. Récapitulatif des membres des Conseils Municipaux au Trarza

Tableau VIII. Récapitulatif de la participation des femmes dans le 15 communes

Tableau IX. Résumé participation PDC

Note du Directeur Général des Collectivités Territoriales

La situation des femmes en Mauritanie n'a pas fait qu'évoluer positivement depuis l'indépendance. Que l'importance des femmes a augmenté dans tous les secteurs de la vie publique est un fait incontestable malgré que les défis sont toujours importants.

L'État encourage et appui les femmes à atteindre une égalité de chance, notamment à travers des instruments internationaux tels que la Convention internationale relative à l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme ou la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement , mais aussi à travers des administrations et instruments nationaux tels que le MASEF. L'article 108 Ordonnance 87-289 du 29 Octobre 1987 relatif aux communes, qui prône l'égalité des candidatures, l'Arrêté conjoint N°2165 du 31 Août 2006, définissant les mécanismes appropriés pour l'établissement des listes candidates aux élections municipales et législatives en tenant compte du quota réservé aux femmes illustrent bien le niveau d'engagement politique de l'Etat en faveur d'une bonne promotion du genre.

Le Genre est une priorité transversale de toute politique de développement, aussi pour la DGCT ce diagnostic comble un vide existant entre la représentativité politique et les femmes.

La lecture de « Elles sont la » dégage une analyse de ce que peuvent être les femmes politiques, mais aussi quelques voies pour améliorer une situation de départ déjà améliorée par la loi des quotas.

Ce document n'est qu'un document de travail pour la DGCT mais un document où nos Partenaires Techniques et Financiers peuvent s'inspirer dans le cadre de leurs appuis afin de promouvoir une plus grande implication des femmes dans la vie politique, économique et sociale au niveau des communes.

Abdi Ould Horma

Directeur Général des Collectivités Territoriales

1. Introduction

Le présent diagnostic porte sur la participation politique des femmes dans les régions de Brakna et de Trarza. Plus précisément il s'intéresse à la participation politique des Conseillères Municipales des communes bénéficiaires du programme Municipia[1] au Centre de Ressources 2 à Aleg ; ainsi que de la participation des femmes des organisations de la société civile qu'intègrent les Cadres de Concertation Communales.

Le Programme Européen de Renforcement des Institutions des Collectivités Locales et de Leurs Services (PERICLES) appuie les communes par l'accompagnement de proximité et d'animation véhiculé par les Centres de Ressources (CR). Les CR accueillent et organisent des activités pour renforcer les capacités des acteurs locaux et ils mettent à leur disposition un espace d'échange, de recherche documentaire et de suivi. Ils encadrent aussi des activités de formation, information et appui aux Conseils Municipaux dans les différents domaines d'action des communes, dont un est l'élaboration des Plans de Développement Communal.

Le PERICLES compte avec la collaboration d'autres bailleurs de fonds dont la Coopération Espagnole avec le programme Municipia. Il s'agit d'une initiative de collaboration entre la Coopération Espagnole et les municipalités dans les pays où la Coopération travaille. Son objectif c'est de renforcer les capacités des municipalités[2]. Dans le cas de la République Islamique de Mauritanie c'est le Fond Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI), le chargé d'exécuter le programme Municipia dans le Centre de Ressources d'Aleg. Actuellement, le FAMSI, appuie entre autres domaines, l'élaboration des Plans de Développement Communale qui prennent en compte le domaine du genre, la formation des femmes élues et le renforcement des capacités du personnel communal.

Le Centre de Ressources d'Aleg a été crée en 2008, en deuxième position, pour accompagner les communes des régions de Trarza et de Brakna. Les communes encadrés par le programme du Municipia sont au nombre de 15:

[1] Annexe 1 : La liste de communes adhérentes au programme Municipia.
[2] http://www.aecid.org.ar/programas_Municipia.html

Tableau I. Liste de communes de Brakna et Trarza encadrés par le CR 2

Communes des Brakna encadrés par le CR 2	
Localité	Population
Mâle	20.898
Chaggar	9.964
Djelewar	2.896
Aghchourguitt	9.188
Bababé	11.802
Aéré M'Bar	13.722
Boghé	37.531
Wad-Amour	10.419
Sangrave	14.303
Bagodine	8.933
Communes de Trarza encadrés par le CR 2	
Localité	Population
Ajoueîr	4.413
N'Teïchitt	9.717
Nebaghiya	8.165
R'kiz	10.688
Leixeïba II	12.233

Source : élaboration propre à partir du Libre Blanc de la décentralisation en Mauritanie, pp : 205

2. Méthodologie

Nous nous sommes servis d'un diagnostic anthropologique rapide (RAP), c'est-à-dire, un ensemble des méthodes et des techniques de recherche qualitative. Elles servent à réaliser un recueil rapide d'information à partir des connaissances que les communautés ont de leurs conditions de vie et dans notre cas, plus concrètement, de la participation politique féminine.

Le diagnostique comptait trois étapes :

a. La première de contacte avec les experts dans la thématique (GIZ, ART GOLD, AECID, IEJI, MASEF) et la revue documentaire des documents, rapports, études, matériaux formatifs. Cela nous a permit d'avoir une vue d'ensemble de la mise en place des mécanismes sur la participation politique des femmes, les difficultés et les succès retrouvés lors de l'application.

b. La deuxième de collecte des données :

 1. Tant à Nouakchott qu'au CR 2 d'Aleg, à l'aide des suivantes techniques: l'observation participative, entretiens semi-structures, dialogues et feed-back avec les différents groupes cibles.

 Tout au long de cette étape nous avons pu participer aux séances de formation avec les femmes élues et de la société civil, ce qui nous a permit d'avoir un contact direct avec elles pour établir des liens de confiance, observer ses réactions et écouter directement leurs opinions, leurs difficultés et leurs défis. Notre présence au CR 2 a facilité la rencontre avec les hommes et femmes élues qui assistaient aux sessions de formation.

 2. La participation à la restitution des enquêtes villageoises effectuées par les ATN du CR 2. Nous avons choisi 6 communes pour constituer un échantillon représentatif des communes bénéficiaires du programme MUNICIPIA au CR 2: Leixeiba II, Ajouer, Bouhdida, Maale, N'Teichett et Bababé.

 Notre présence et participation lors de séances de restitutions nous a permit d'observer les rapports entre les groupes cibles convoqués : Conseils Municipaux et Cadres de Concertations Communale; avoir

accès aux données quantitatives des communes et l'opportunité d'interviewer certaines acteurs élues et de la société civile.

b. La troisième a été consacrée à l'analyse de données et à la rédaction du rapport.

La base théorique de ce diagnostique s'appuie sur le concept du Genre et plus concrètement l'approche Genre et Développement (GED) qui comprends les inégalités entre les genres à partir de rapports des genre construits dans les différents contextes culturels. Cette approche vise une participation active des citoyennes (et des citoyens) à partir de deux stratégies: *l'empowerment* de capacités et le *mainstreaming* de genre.

L'*empowerment* ou autonomisation favorise une prise de conscience des femmes de leurs besoins, de ses conditions de vie et de sa position de subordination par rapport aux hommes. Cette stratégie encourage une action collective des femmes pour la prise de décisions et la participation dans le développement et pour le changement des rapports de subordination.

Le *mainstreaming* de genre cherche à intégrer d'une forme transversale les domaines de l'égalité de genre dans les actions et les projets de développement. Pour cela elle se sert des outils comme les statistiques désagrégés par sexe, l'importance du recueil des donnes d'ordre qualitatif sur les conditions de vie des hommes et des femmes, l'actualisation des données, la recherche des besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes et des hommes entre autres.

3. Femmes et politique en Mauritanie

La catégorie de genre fait référence aux constructions culturelles (propres à chaque contexte et en tenant compte de l'âge, la classe, le prestige, l'organisation sociale interne, l'origine ethnique) du féminin et du masculin à partir des différences biologiques. Elle permet d'analyser les rôles, les tâches, les espaces, le pouvoir, les droits, les obligations et les idéaux que la société accorde aux hommes et aux femmes des modes différents. Pour tant, être une femme ou un homme se construit socialement à partir de la différence sexuelle. Cette division détermine la vie des personnes dans la mesure où elle conditionne l'accès aux ressources matérielles et immatérielles, à la formation et au pouvoir. Les analyses des rapports entre les genres font ressortir les relations d'inégalité de pouvoir, de légitimité, d'accès à l'information et la domination des hommes sur les femmes. Le genre est une construction culturelle qui peut être modifié. Il s'avère nécessaire de montrer les différences dans le statut, le rôle, les activités productives et reproductives que les femmes et les hommes réalisent, l'accès et le contrôle de ressources et surtout l'accès et la participation réelle aux processus politique et de prise de décision des femmes et des hommes.

La particularité sociologique de la Mauritanie c'est qu'elle est composée d'une population variée des communautés maures et négro-africaines, et cette diversité détermine les significations accordées aux femmes et aux hommes.

Du côté maure, l'appartenance à la famille et à la tribu est très importante. Le système de filiation est patriarcal adhère les individus au groupe masculin. L'imaginaire culturelle accorde à l'homme une suprématie sûr la femme. Lorsque la femme atteint un certain âge jouie d'une participation active dans la sphère publique où elle peut exprimer sont avis devant un public ou participer à la prise de décisions au niveau de la famille et de la société. Cependant, il y a d'autres modes de participation que lui sont censurés où des décisions doivent être prises avec l'accord du mari ou de la famille. Par exemple les jeunes filles de l'intérieur ne peuvent pas continuer leurs études lorsqu'il n'y a pas un établissement d'éducation secondaire dans leur localité. Les familles refusent leurs déplacements et, si elles n'ont pas les moyens pour se rendre ensemble dans les localités qui disposent des centres d'enseignement secondaire, la fille est empêchée de continuer ces études. Les femmes plus jeunes ont honte de parler devant les hommes et parfois se sont les représentantes des femmes ou les femmes d'une classe sociale émancipé qui prennent la parole.

D'habitude les femmes, surtout celles des couches plus aisées, étaient épargnées de toute sorte d'activité et s'était l'homme le chargé de couvrir les besoins de sa femme et du foyer. Actuellement ces conventions sont en train de changer et il y a de plus en plus des femmes qui ont étudié, qui entreprennent une carrière professionnelle, qui sont à la tête du foyer et collaborent à subvenir aux besoins de la famille.

Les communautés négro-africaines, pour la plupart d'origine poullar, soninké ou wolof, accordent à la femme moins de visibilité publique. De même que pour les femmes maures, l'âge est une variable très importante dans l'autonomisation de la femme et pour son accès à certaines espaces. La femme est responsable des travaux domestiques, champêtres et aussi d'une partie de l'élevage familial. Elle peut entreprendre autres activités, petit commerce pour la plupart, pour satisfaire ses besoins et celles de sa progéniture. Le plus souvent elle ne peut pas prendre des décisions de son propre grès sans consulter ses parents, ses beaux-parents et son mari. En fonction de son âge et le prestige gagné au cours des années, elle peut être consultée dans certains domaines.

Actuellement il y a des femmes qui ont suivi des études, qui entreprennent des activités économiques qui les permettent d'être autonomes du contrôle masculin.

Un des défis en Mauritanie, et dans d'autres contextes, est de dépasser la division des espaces publics (masculine) et privées (féminine)[3], parce que cela octroie un sens plus large du fait politique dans la vie des personnes. Ainsi, les limites que les femmes ont pour accéder aux soins de santé reproductive ou les violences qui continuent à s'exercer sur elles deviennent des actes politiques.

Une autre réalité à tenir en compte c'est l'effort que les femmes en Mauritanie, et ailleurs, réalisent pour concilier les obligations au foyer et au dehors, avec sa tâche politique et au sein des organisations de la société civile. Dans le cas des régions rurales il faut ajouter la réalité, pas négligeable, du nombre des foyers avec une femme à la tête de ménage, que selon l'EDS elle représente un 25,4% en milieu urbain et 31,7% en milieu rural. La circonstance s'explique par trois facteurs : l'exode rural des hommes avec une migration temporaire aux centres urbains, le divorce et le veuvage.

Le fait que les femmes dirigent les ménages témoigne de la responsabilité qu'on

[3] La théorie féministe à entrepris des les années 70 des critiques envers cette dichotomie et pour montrer que ce qu'on appelle privée, domestique ou personnel revient aussi à la politique (Bender 1967; Oakley 1974; Collier 1974; Yanagisako 1979; Moore 1988; Cowan 1989; Marti 1993; Sciama 1993).

lui concède: bonne gérante, éducatrice, travailleuse polyvalente (agriculture, élevage, commerce, gardiennage, artisanat, etc.)

3.1 L'espace des femmes dans l'arène politique mauritanienne

La Mauritanie a vécu une transition démocratique en 2005 par le biais d'une junte militaire qui a instauré une nouvelle constitution et a organisée des élections municipales, législatives et présidentielles. Suit à un autres coups d'État (2007) les dernières élections présidentielles ont eu lieu en 2009.

Les changements vécus en 2005 ont favorisé : -les accords bilatéraux avec des agences internationales et d'autres pays, -l'avancée dans les structures législatives et administratives et -une ouverture dans certaines thématiques comme le genre. Depuis lors il y a eu une institutionnalisation dans ce domaine avec l'adhésion du pays à des accords internationaux. Au niveau nationale[4] il y a eu la création d'un Groupe de Suivi de Genre au sein du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille **(**MASEF) chargé d'établir la Stratégie Nationale Genre et la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation de Genre, aux quelles il fait ajouter le Plan d'Action National pour la Femme Rurale. Ainsi que l'adoption d'un encadrement législatif et juridique pour l'égalité des femmes en politique en Mauritanie qui se présente résumé dans le tableau suivant.

Tableau II. Encadrement législatif et juridique en Mauritanie

Lois nationales	Constitution: l'article 26 relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'élection du président de la République, art 47 relatif à l'élection des députés et sénateurs.
	Ordonnance N° 2006-029 du 22 Août 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives et encourage les partis qui présentent plus de femmes.
	Ordonnance 87-289 du 29 Octobre 1987 relatif aux communes, l'article 108 nouveau qui prône l'égalité des candidatures.
	Arrêté conjoint N°2165 du 31 Août 2006, définissant les mécanismes appropriés pour l'établissement des listes candidates aux élections municipales et législatives en tenant compte du quota réservé aux femmes.
Instruments juridiques internationaux	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, art 13 Paragraphe 1 et 2.
	Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981, relatif au droit des femmes, art 2 paragraphe 1 concernant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et pour l'égalité des sexes.

[4] Consulter annexe 1: Acteurs du Genre en Mauritanie.

	Convention internationale relative à l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en particulier Chapitre II relatif à la vie politique et publique et la représentativité au niveau international art 7 et 8.
	Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) en particulier Objectif 3 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Source : élaboration propre à partir des documents du groupe de plaidoyer.

La démarche d'institutionnaliser en Mauritanie un domaine comme le genre, établie les bases pour changer les inégalités dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, et aussi pour accroître la visibilité du rôle de la femme dans la société, au delà de sa facette de mère et d'épouse, mais aussi comme une personne social, juridique et politique de plein droit.

Cependant, les mesures prises jusqu'à lors se sont montrés insuffisantes et peu effectives comme bien le témoignent le rapport alternatif de la mise en œuvre de la CEDEF en Mauritanie et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing par la Mauritanie (Beijing+15).

Malgré les démarches faites au niveau des institutions un ensemble de circonstances empêchent l'inclusion effective de la dimension genre dans les politiques publiques; de l'amélioration des conditions de vie des femmes ou de l'égalité d'accès au control de ressources et au pouvoir politique par les femmes. Entre autres les résistances socioculturelles à la promotion de la femme, la méconnaissance de textes juridiques et son application limité, la faible collaboration entre les organismes engagés dans la promotion de la femme, le taux élevé d'analphabétisme, une féminisation de la pauvreté.

Du point de vue sociologique, il s'avère nécessaire tenir compte de la particularité du contexte mauritanien, c'est-à-dire: de son histoire, de sa géographie, de sa population et de leur héritage dans les modes d'organisation interne, ses mœurs et traditions. Cela peut aider à comprendre le fonctionnement interne des organisations civiles et des institutions et le caractère de personnalisme qui prend le leadership tant masculin que féminin.

Cependant vu cette particularité du contexte mauritanien et la pérennisation de mettre à la femme à l'écart de la vie politique, nous voudrions présenter certaines organisations de femmes et de partis politiques qui ont fait preuve d'incursions dans l'histoire de la politique en Mauritanie. Après les indépendances plusieurs organisations des femmes qui demandaient une amélioration des conditions de vie des

femmes ont été crées, sans pour autant contester les inégalités entre les hommes et les femmes mauritaniennes[5]: l'Union de Femmes de Nouakchott, transformée dans l'Union de Femmes Mauritaniennes (1961) présidé par madame Marième Mint Hamdinou, la Ligue Féminine (1964) qui deviendra en 1978 les Femmes du Parti du Peuple par leur adhésion au Parti du Peuple Mauritanien et présidé par Madame Maimouna Mint Menneya. Plus tard, vers la fin des années 1970, naîtra le Conseil Supérieur des Femmes dirigé par Madame Mouctar Touré.

Au niveau des institutions la présence des femmes a toujours été très limité, avant le coup d'État de 2005 le Parlement comptait avec 6 femmes (3 députés et 3 sénatrices), dans les instances constitutionnelles elles étaient inexistante, au niveau de l'administration il n'y avait pas (et continue sans avoir) de Wali, ni Hakem, ni chef d'arrondissement femme. Dès 1970 jusqu'à nos jours il y a eu 3 femmes ministres et 6 secrétaires d'État[6]:

Tableau III. Femmes Ministres et Secrétaires d'État

Nom	Poste
Touré Aissata KANE	Ministre de la Protection de la Famille et des Affaires Sociales
Khadijetou MINT AHMED	Ministre de l'Industrie et des Mines
Marième MINT AHMED AICHA	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
Seniya MINT SIDI HAIBA	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
Aichetou MINT MHEIHEM	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
Mintata MINT HEDDEID	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
Khadijetou MINT BOUBOU	Secrétaire d'Etat à l'Etat Civil
Diyé BA	Ministre de la Santé et des Affaires Sociales
Fatimétou MINT MOHAMED SALECK	Secrétaire d'État aux Nouvelles Technologies

Le témoignage des certaines de ses figures importantes tels que l'ancienne ministre Aissatou Kane[7] ou de la députée Kadiata Malick Diallo permettent de constater l'actualité de ses affirmations : que **la participation politique active et effective (des femmes) nécessite de surmonter des limites qui semblent infranchissables, nécessite d'un apprentissage et d'être formé**.

Suite à ce début de participation politique des femmes beaucoup d'autres mouvements de femmes se sont développés sous forme d'associations, des ONG ou des

[5] Idem.

[6] Pour plus de détailles à propos du parcours politique des femmes en Mauritanie consulter: *« Femme mauritanienne : dualité de l'harmonie et de la mésentente » de MINT MEILOUD, Hawa, SECF, 2001, p22-27.*

[7] D'autres apparaissent dans « Portraits de mauritaniennes engagées : ces femmes qui veulent une Mauritanie debout » documentaire qui montre les principales figures féminines mauritaniennes qui s'investissent pour les droits des femmes. http://www.youtube.com/watch?v=_FJnh049n5k&feature=relmfu

réseaux[8]: en Mauritanie plus de 4.000 coopératives féminines, le 80% des ONG[9] et des associations sont dirigées par des femmes dont une partie travaille pour l'acquis et défense de droits des femmes : AFCF, Association Mauritanienne des Droits de l'Homme.

Actuellement ils existent différentes vois de visibilité des actions politiques des femmes comme le site www.maurifemme.mr ou le blog de l'Institut d'Etudes Juridiques Internationales (IEJI) http://edmenrim.wordpress.com/.

D'autres mouvements contemporains visent la convergence des forces de plusieurs associations comme: le Groupe de Plaidoyer pour la Participation Politique des Femmes; ou le rassemblement des figures homologues, comme le Réseau Mauritanien de Femmes Ministres et Parlementaires crée en 2007 ou, le Réseaux des Femmes Elues Locaux d'Afrique (REFELA) – Mauritanie en 2012.

L'importance de ces initiatives revient:

- De promouvoir un travail collectif, l'union de forces féminines pour transformer une réalité d'accès inégal et restreint des femmes aux ressources et au pouvoir politique.
- D'encourager la formation et l'appui des femmes élues pour qu'elles puissent développer un rôle actif (et non seulement figuratif) de sa tâche.

Toutes les initiatives ont la volonté de travailler ensemble avec les femmes de l'intérieur du pays, raison par laquelle une brève présentation du Groupe de Plaidoyer pour la Participation Politique des Femmes et de la REFELA s'avère pertinente.

[8] Certaines peuvent être consultées: www.maurifemmes.mr
[9] Banque Mondial 2006.

3.2 Groupe des Initiatives de Plaidoyer pour l'accès des femmes aux sphères de décision

Le groupe du plaidoyer est né en 2006 et était composée par un ensemble des femmes leaders (Maires, Conseillères Municipales, Parlementaires et femmes de la Société Civile) qu'à la veille des élections et conscientes de la transition politique favorable se sont organisés pour plaidoyer sur une représentation politique active des femmes. Ce groupe a été appuyé par différents bailleurs: le NDI[10], du SNU à travers un projet conjoint intitulé « La participation des femmes dans la sphère de prise de décision[11]» et la GIZ.

Malgré que le contexte international promouvait, à travers les ODM et plus précisément les ODM 3 l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, qu'au niveau national la Mauritanie avait adhéré à des conventions internationales, la CEDEF en 1999 pour veiller sur les droits de la femme mauritanienne, la population féminine restait à l'écart de la vie publique et politique par de facteurs culturels et économiques. Ces obstacles à l'incorporation active des femmes à la vie politique et la marginalisation d'un 50% de la population étaient inacceptables pour les femmes mauritaniennes et mettaient le pays dans un embarras avec la communauté international.

Ce contexte et les actions du groupe du plaidoyer ont permis la sensibilisation pour que l'État aie adopté un quota du 20% des femmes dans les sièges du Conseil Municipale. La loi du quota désignait aussi la place que les femmes devaient occuper dans les listes des candidates pour être éligibles en fonction du nombre de conseillers prévus. Une fois l'ordonnance approuvé il fallait sensibiliser les femmes pour qu'elles se portent candidates. Pour cela il a été nécessaire une campagne de sensibilisation des femmes dans les différents régions[12]du pays. Une fois qu'elles ont été élues elles ont reçu dans certaines régions des formations pour améliorer leurs capacités et leurs performances.

Les résultats des dernières élections peuvent être apprécié dans le tableau suivant:

[10] National Democratic Institute

[11] http://www.un.mr/publications/2009/RapportOMD2008Mauritanie.pdf

[12] GIZ avec la campagne «votez aussi pour elles» avec ses partenaires nationales le Secrétariat d'Etat à la Condition féminine (SECF) et internationales du, PNUD, NDI, FNUAP.

Tableau IV. Résultât de la mise en œuvre de la loi quota 2006

	Circonscription	Sièges	Quota femmes	Femmes élués
Municipalités	Territoire Nationale	216 maires + 3000 CM	2 pour CM de 9 à 11 membres	32% 1120/3668 4 maires
			3 pour CM de 11 à 17membres	
			4 pour CM de 19 +	
Assemblée Nationale (95 sièges)	Chef lieu de Wilaya à 2 sièges	18	Parité	8
	3 sièges (Nouakchott et Selibaby)	6	1 candidate en 1er et 2ème position	2
	Nouakchott	11	Parité	4
	Liste Nationales	14	Parité	3
Sénat (46 sièges)	Nouakchott	9	1 femme tête de liste pour chacune de 3 circonscriptions	8
	Reste du territoire	47	Aucun quota imposé	1

Source : www.arabparliaments.org/publications/legislature/2008/winp/ouldelmounir-f.pdf

Parmi les pétitions présentés par le groupe du Plaidoyer, il y a avait aussi la représentation des femmes au niveau de postes administratifs (Wali, Ambassadrices) qui jusqu'à lors avaient été coptés par des hommes par des raisons traditionnels et culturels. Le plus souvent par l'encrage des idées telles que l'Etat ne soit pas représenté par une femme ou que celles-ci ne puisent pas voyager. Les femmes qui avaient été désignées dans ces postes administratives ont été enlevées après avoir été nommés. Lorsque cela est arrivé le groupe de plaidoyer s'est plaint de ne pas avoir eu une continuité dans ces actions. Dès lors elles se sont rendu compte du besoin de prévoir une structure qui veillerait aux acquis de la participation politique des femmes. En plus elles se sont rendus compte que la loi ne suffisait pas pour que les femmes aillent une participation politique mais qu'il faut aussi encourager la candidature des femmes et leur présence active dans les partis.

En 2011 le NDI[13] a appuyé le re-lancement d'un groupe des femmes parlementaires, membres de partis politiques et représentantes de la société civile, pour inclure les femmes dans les processus politiques et promouvoir la participation active de celles-ci. Il y a eu à ce moment la création d'un groupe de PTF d'appui composée par le NDI, la GIZ et l'AECID.

Actuellement ses activités sont orientés vers:

[13] Selon documents NDI inclus dans l'annexe 8.

- Plaidoyer des modifications à la nouvelle loi approuvé en 2012 qui présente de variations par rapport à l'ordonnance de 2006 surtout au niveau du parlement.
- Sensibiliser les partis politiques pour qu'ils présentent des femmes en tête de liste.
- Sensibiliser les femmes pour augmenter le nombre de candidates.
- Établir des antennes et des femmes relais dans les municipalités.

Des actions dans ce sens ont été lancées avec les femmes élues encadrés par Municipia au CR 2.

3.3 Réseaux des Femmes Élues Locaux d'Afrique (REFELA)

Le REFELA a été constitué en mars 2011 lors du premier Forum des Femmes Elues Locales de l'Afrique tenu à Tanger, et il est rattaché à la « Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique » (CGLUA). Le cadre de référence du REFELA compte les ODM, les 5 priorités fixées par ONU-Femmes au niveau mondial, la Déclaration de CGLU et les objectifs retenus par la commission femmes CGLUA[14].

En mars 2012 un deuxième Forum a eu lieu à Nouakchott pour: consolider le Réseaux, partager les expériences, dont plusieurs élues locales en Mauritanie ; pour réaliser la passation de la présidence au Mozambique et l'installation du relais sous-régionale (REFELA-Mauritanie). Le Bureau du REFELA – Mauritanie compte 36 femmes: 2 maires, 13 membres fondateurs, 12 membres repartis dans le 12 Wilaya du pays et 09 membres repartis dans les 9 Moughataas de Nouakchott.

Les différentes actions entreprises en Mauritanie ont été :

- Le lancement du Réseaux à l'intérieur du pays, au CR 2 à Aleg lors de la formation des femmes élues et d'organisations de la société civile en Droit[15].
- La deuxième a consisté á former les membres du bureau durant deux jours à Nouakchott sur les techniques du plaidoyer et pour établir leur feuille de route.

Les actions du REFELA s'appuient sur 3 axes : le positionnement, renforcement et mise en valeur du REFELA et de la Commission Femmes-CGLUA ; la promotion du

[14] Feuille de route REFELA, pp : 5.
[15] Etat de droit et femmes en Mauritanie IV. IEJI.

leadership et de la représentativité des femmes africaines en politique et en gouvernance locale ; la contribution du REFELA à la réalisation des OMD et de l'OMD3 en Afrique.

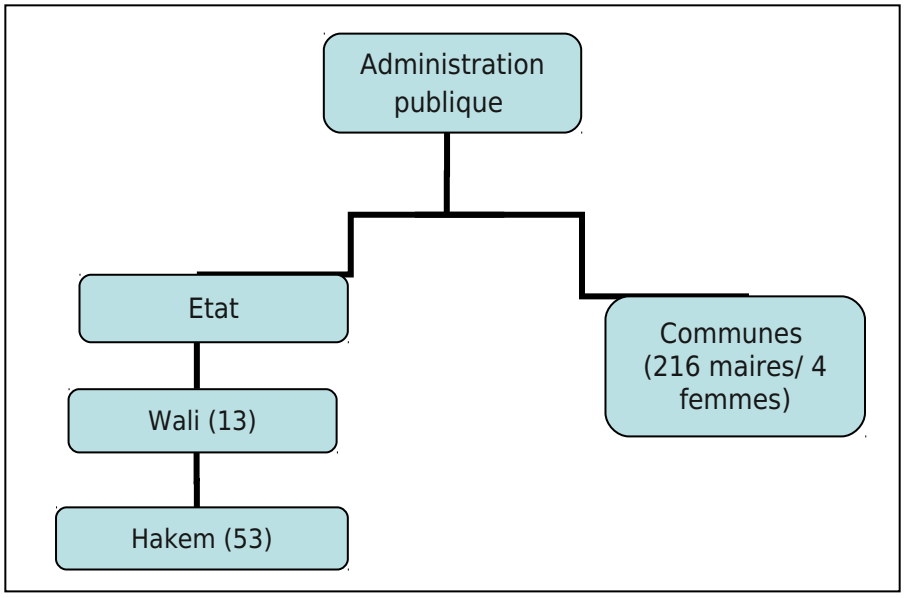
En Mauritanie elle se focalise sur:

- Un plaidoyer auprès des partis politiques pour gagner la confiance et augmenter la représentativité féminine.
- La promotion politique de toutes les femmes indépendamment de leurs visions politiques. Inciter les partis à aller plus loin que ce que prévoit la loi (présenter des femmes en tête de listes municipales pour avoir plus de femmes maires).
- L'élaboration d'une base de données des femmes leaders.
- L'appui de programmes de formation et de renforcement des capacités des femmes au niveau local qui contribuerait à formaliser la confiance en soi.
- La sensibilisation de la société pour accroître l'engagement politique des femmes et lever les réticences des acteurs politiques et des populations envers elles.

Actuellement la REFELA a élaboré un plan d'action avec l'appui de la GIZ. Elle a aussi commencé à créer des synergies avec le groupe de plaidoyer pour la formation des femmes et pour créer une base de données des femmes élues dans les municipalités. Ces actions ont été déjà mises en place dans le CR 2 avec les femmes élues encadrées par le Municipia.

4. Femmes et politique dans les communes

La commune est l'entité de proximité avec la population par excellence. Dans le cas de la Mauritanie, on distingue l'administration déconcentrée: Etat, Wilaya, Moughataa, arrondissement. En même temps, en parallèle, il y a l'administration décentralisée: la commune.



Source : élaboration propre

Cette division administrative décentralisée trouve ses origines dans la communalisation du territoire de 1960 mais elle a été instituée en 1986 avec la réforme de la décentralisation. Cependant le véritable élan est arrivé avec les élections municipales de 2006 et l'institutionnalisation de la décentralisation en 2007: d'abord l'institution, au sein du ministère de l'Intérieur, d'une Direction Générale des Collectivités Locales (DGCT), puis l'établissement d'un Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire[16].

Une des différences de ceux deux modes d'administration (déconcentré et décentralisé) c'est la forme d'élection des représentants, tant le Wali comme le Hakem sont nommés par décret, tandis que ceux de la commune sont élus par la population. La commune doit permettre la participation politique des citoyennes et des citoyens. Non seulement à travers le vote, mais aussi dans la vie administrative et politique au niveau communal qui se nourrit des rapports entre les élus et la société civile. Les maires et leurs conseillers municipaux travaillent à partir des situations soulevées, des besoins écoutés, des initiatives connues avec la population. Ces échanges peuvent se faire par

[16] Livre blanc de la décentralisation en Mauritanie, MIDEC-AECID-AEJI. Pp : 21-29.

différentes modalités, d'une part, de façon informelle avec le maire, ses adjoints, le secrétaire général ou les conseillers municipaux et d'autre part, de façon formelle à travers les Cadres de Concertation.

Les communes sont le contexte propice pour mettre en pratique la démocratie participative, le débat politique et l'apprentissage d'un processus décisionnel participatif dans le cadre institutionnel mais aussi dans le non-institutionnel des citoyens femmes et hommes. Les femmes représentent plus du 50% de la population mais leur participation a toujours été timide et limitée à certains postes de faible envergure.

Dans la section Analyse de Genre en Mauritanie au début de ce diagnostic nous avions avancés quelques caractéristiques du contexte mauritanien par rapport à la construction sociale du genre et nous avons signalés certains domaines d'inégalité. Maintenant nous allons reprendre quelques uns qui ont été signalés par les femmes lors des enquêtes comme les principaux obstacles à leur activité politique.

4.1 Obstacles

La réalité des femmes des commues de Trarza et Brakna adhérentes au CR2 dans le cadre du programme Municipia révèle un ensemble des obstacles pour leur participation politique. Nous avons recueilli, lors de formations et entretiens personnels, les limites évoqués par elles et qui se présentent résumés dans le tableau suivant:

Sociaux	Économiques	De Genre	Politiques
Pratiques discriminatoires	Pauvreté	Manque de confiance et d'estime en soi	Persistance de conservateurs
Partage inégal du pouvoir entre ♀ et ♂	Chômage élevé des femmes et bas salaires	Idée que la politique est une question des hommes	Discrimination dans l'accès aux postes de décision
Violence à l'égard des femmes	Coût élevé de la participation politique		
Traditions et tabous	Faible participation des femmes dans les programmes de développement	Double journée, manque des temps	Absence de mesures légales qui encouragent les femmes
Marginalisation de l'opinion des femmes			
Suprématie de l'homme	Charges familiales	Analphabétisme	Manque aux engagements du gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Naissances rapprochés	Faible accès à la propriété foncière	Déperdition scolaire des filles	
Divorce			
La femme reste une mineure à vie	Non accès au crédit	Accès inégal à l'information et à la formation	

Source : élaboration propre[17]

Une des **difficultés** rencontrées par certaines femmes élues, et non élues, a été le **désaccord de leur mari pour qu'elles entreprennent des activités dans la vie**

[17] À partir de entretiens personnels avec les femmes et du travail en groupe dans la formation État de Droit et Femme en Mauritanie 25 mai 2012.

publique et politique. **Le divorce** est une réalité très répandu au sein de la communauté maure où tant les hommes comme les femmes peuvent demander la séparation. Les femmes signalent que lors qu'elles divorcent ou sont divorcés par les hommes elles subissent des difficultés pour entretenir leurs enfants et faire face aux responsabilités du foyer.

Cela s'est reflété aussi dans le **nombre de ménagés dirigés par des femmes dont la plupart correspond aux femmes divorcées** et une minime partie aux veuves. Les données existantes pour l'année 2000 pour la région de Brakna montrent que la taille moyenne des ménages est de 6,7 individus. Les ménages dirigés par des hommes représentent le 62,3% alors que ceux dirigés par des femmes représentent le 37,7%[18]. Mais **l'incidence de la pauvreté dans ces ménages en milieu rural est du 57,9%** contre le 52,9% pour les ménages dirigés par un homme[19].

Dans **le cas des femmes poullar** le divorce est très peu fréquent mais elles sont cernées à d'autres **pressions familiales à cause de leur participation active dans la vie sociale**, dont par exemple: la polygamie, l'exigence continue de leur présence à la maison, la responsabilité de faire face à des grandes charges économiques au sein du foyer et subir des châtiments à cause de leur absence de la maison.

Une autre limite revient du contrôle que la famille et le mari exercent sur la femme et ses activités en dehors de la maison, par fois elles nécessitent participer à des réunions en dehors des horaires que le sont permis, les femmes ne doivent pas sortir après la prière de cinq heures ni après le coucher du soleil. Les maris doivent accorder la permission à la femme pour qu'elle puisse se rendre à ces engagements. Il y a des cas où les maris ne permettent pas à leur femme de se rendre aux réunions ou d'assister au CM. Cette circonstance fait qu'elles reçoivent des récriminations de la part de ses collègues, lorsque par exemple, **les conseillers municipaux ont soulevé** au moment des entretiens qu'une partie des **femmes élues sont instables aux séances de travail.** Normalement ces affirmations ne mènent pas l'argument plus loin pour reconnaître que se sont autres hommes qui sont à la base des absences féminines aux séances de travail.

La femme élues, et non élues, du milieu rural font face à diverses activités : reproductives (au foyer, la garde et soin des enfants et d'autres membres de la famille) ;

[18] ONS Brakna, pp: 8. Les données existantes pour la région de Trarza ne spécifient pas le taux de ménagés dirigés par des hommes et par des femmes.
[19] Plan Femme Rural, MASEF, pp : 6.

productives (agriculture, élevage ou commerce). L'activité agricole se différencie entre les travaux champêtres aux champs de la famille, et les travaux personnels ou en coopérative. Dans aucun des deux cas elle a accès à la propriété de la terre. Lors des séances de restitution des enquêtes villageoises dans les communes, les personnes réunies ont avoués qu'elles n'avaient pas de litiges fonciers et que **le système traditionnel pérennise le contrôle de la terre aux hommes**. Par contre les données de Bababé signalent que le droit foncier est un problème dans l'activité agricole. Quand les femmes veulent entreprendre des activités agricoles ou maraîchères elles sont en régime d'exploitation d'une parcelle familiale. Selon le Plan pour la Femme Rurale (2008 :21) seules 18,7% des femmes détiennent une possession foncière à leur nom.

Une caractéristique du milieu c'est **l'activité économique féminine en coopératives** dans trois domaines fondamentalement: maraîchage, commerce ou artisanat. Les femmes des régions avec un accès difficile à l'eau, comme celles de Maale, proposaient d'**adapter l'activité des coopératives à la réalité du terrain**, et diversifier les actions par exemple à l'élevage. **La plupart du temps ces organisations sont laissées à elles mêmes, négligeant le grand potentiel que ces organisations ont pour la formation des femmes, pour qu'elles augmentent la confiance en elles mêmes et pour créer des alliances entre elles pour changer les rapports sociaux qui perpétuent leur subordination. Le plus souvent elles ne sont pas formées en gestion ni dans l'amélioration de la production, elles ont des limites comme la faible mobilisation du capital et des contraintes pour la commercialisation et la transformation des produits.**

Une différence est l'expérience de la « Nissa Banque » comme base pour la sensibilisation et l'amélioration des conditions de vie des femmes. La formation ne s'arrête pas seulement dans les pratiques essentielles familiales sinon qu'elles promurent: le registre de naissances, l'éducation des enfants, la formation de la femme sur la gestion ou sur les rapports sociaux des sexes (Genre). Les femmes ont témoigné sur des bénéfices qu'elles ont eus à travers l'accès au micro crédits et sur leurs inquiétudes parce qu'elles ne peuvent pas accéder à d'autres systèmes de crédits (macro).

Quant au travail rémunéré, les caractéristiques du milieu sont qu'il y a une inexistence du marché d'emploi et une forte présence de travaux collectifs en régime de volontariat

ou sans une rémunération explicite. Le taux de chômage en 2007[20] au Brakna était de 18% pour les hommes et du 32'5% des femmes; tandis qu'au Trarza il représentait un 15'3% pour les hommes et un 19'9% pour les femmes. Le taux de chômage au milieu rural est d'un 47,8% selon le Plan pour la Femme Rural (2008 : 25).

Ces circonstances sont dues à la pauvrette du milieu mais aussi à considérer que la femme ne doit pas travailler en dehors du foyer. Actuellement cette situation est en train de changer et ont trouve de plus en plus de femmes qui travaillent dans le foyer et en dehors. Les femmes élues doivent ajouter à ces tâches les obligations et les activités qui se découlent de leur activité politique : présence au CM, au CCC, aux sensibilisations de la population ou d'autres réunions extraordinaires. Les femmes qui appartiennent à des organisations de la société civile doivent aussi se détacher des travaux agricoles et familiaux pour se donner aux activités de la coopérative.

Il y a un discours très répandu selon lequel **c'est la femme** (surtout au sein des sociétés maures) **qui commande et qui conduit la maison**. Cette idée est perçue comme une expérience d'émancipation des femmes par rapport aux hommes et non comme un contrôle de leurs vies circonscrites au foyer. Bien que ça puisse être vrai pour une partie de la population, **au fur et à mesure que les conditions matérielles diminuent ces discours disparaissent.** Les femmes avec des conditions matérielles plus difficiles sont moins émancipées et aussi moins reconnues par la société pour être capables de gérer non seulement « leur maison » mais aussi pour avoir d'autres responsabilités.

Un autre obstacle que les femmes doivent dépasser c'est **la persistance des idées conservatrices**, les familles et les gens en générale considéraient que la **participation politique de la femme** était contradictoire à la religion, cette pratique **était perçu comme une déviation**, une sorte de perversion **pour les femmes parce que la politique demeurait un domaine des hommes.**

Les femmes doivent faire face aussi, dans certains contextes, au **mépris de leur opinion** et à qu**'on la considère une ignorante ou une mineure**. Ces opinions peuvent être manifestés ouvertement ou être implicites dans les comportements: bien que les femmes soient présentes aux séances de travail, on ne leur demande pas leur avis.

[20] ONS Brakna et Trarza: www.ons.mr

Une autre contrainte à surmonter est la **résistance de la population masculine à démocratiser l'accès aux postes de décision**. Nous avons pu entendre plusieurs fois cette affirmation : « les femmes occupent déjà des postes de décision comme: députés, conseillères, maires ; dans l'administration ou dans certaines professions comme institutrices. **Les femmes sont très ambitieuses**: Un jour elles vont demander à être Présidente de la République[21] ». Certainement **les femmes reconnaissent aussi cette ambition: « C'est ne plus possible que tous le grands postes soient occupés par les hommes parce que les femmes nous avons aussi des compétences et des capacités pour faire ce travail [22]». Au contraire que les hommes elles perçoivent l'ambition comme une attitude positive qui peut leur pousser à occuper d'avantage des postes de responsabilité et du pouvoir.**

L'argument plus répandu pour **freiner l'accès des femmes aux postes de décision est leur faible niveau de formation** et qu'elles ne sont pas préparées pour occuper ces postes. **Ces idées ne s'appuient pas sur des chiffres**, **ni reconnaissent la faible formation des hommes élus**. Les femmes sont conscientes de la limite que représente pour elles le fait de ne pas savoir lire et écrire et elles demandent souvent à être alphabétisés pour amoindrir leurs complexes.

Ces circonstances sont le reflet de la réalité :

- une très faible alphabétisation des femmes par rapport aux hommes
- un différent accès à la scolarisation de filles et de garçons

L'écart d'accès entre les uns et les autres est plus marqué au niveau secondaire, dans l'enseignement technique[23] et supérieur. Pour l'enseignement technique, en 2011 le CFPP d'Aleg comptait 107 stagiaires dont 57% des filles[24] ; et au sein du Lycée de Formation Technique et Professionnelle de Boghé le nombre d'élèves inscrits en 2011 était de 350 élèves dont un 21'14% des filles. Un des grands défis de ces centres reste l'insertion des filles au marché du travail dans les filières qu'elles ont étudiées.

[21] Affirmation qui est revenu souvent durant les groupes de travails dans les communes.
[22] Entretien avec Conseillère Municipale à Aleg, 20.05.2012

[23] Au CCPP d'Aleg il y avait 107 stagiaires en 2011 dont le 57% étaient des filles (ART GOLD/PNUD, pp. :38). Au Lycée de Formation Technique et Professionnel Agricole de Boghé le taux de scolarisation des filles est augmenté de 21'14% par rapport au 15'84% en 2008 (donnée du Lycée).
[24] Art Gold/PNUD 2012, pp : 38

Les principales contraintes que les propres familles signalent pour la formation des filles sont: les facteurs socioculturels qui limitent la présence des filles dans les centres scolaires, le mariage précoce, le manque de moyens pour faire face aux dépenses et au déplacement de la famille pour accompagner les parcours scolaires des filles. La pauvreté aussi oblige les filles à abandonner l'école pour devenir main d'œuvre au foyer. Une autre variable à tenir en compte est le nombre de structures scolaires existantes dans les localités et le nombre d'enseignant au milieu rural.

Tableau I. Taux d'alphabétisation, éducation primaire et secondaire au Brakna et au Trarza

Données désagrégées par sexe		**Brakna**	**Nationale**
Population		282.168	3.075.627
	Féminine	150.705	1.535.984
	Masculine	131.463	1.539.283
Taux d'analphabétisme		52'5%	46'9%
	Femme	59.0%	54.1%
	Homme	44.6%	39.3%
Nombre d'élèves		49.200	483.815
	Filles	24.755	241.901
	Garçons	24.445	241.914
Secondaire		6.092	98.859
	Filles	2.742	45.782
	Garçon	3.350	53.077
Données désagrégées par sexe		**Trarza**	**Nationale**
Population		291.820	3.075.267
	Féminine	156.591	1.535.984
	Masculin	135.229	1.539.283
Taux d'analphabétisme		33.6%	46.9%
	Femme	37.7%	54.1%
	Homme	29.0%	39.3%
Nombre d'élèves		52.991	483.815
	Filles	26.008	241.901
	Garçons	26.983	241.914
Secondaire		9.464	98.859
	Filles	4.543	45.782
	Garçons	4.921	53.077

Source : ONS Brakna et Trarza : www.ons.mr

5. Les femmes élues

En 2006, avec l'adoption de l'ordonnance n°2006-29 du 22 août 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives a favorisé la participation de celles-ci aux postes que, jusqu'alors étaient monopolisés par les hommes[25]. Après les élections c'est au niveau des Conseils Municipaux que les progrès ont été les plus importants au-delà du 20%.

L'élection des conseillers municipaux se réalise par suffrage universel direct, ceux qui sont désignées après le scrutin proportionnel, choisissent le maire. Le nombre des femmes élues conseillères dans la région de Brakna a été de 118 sur un total de 368, c'est-à-dire un 32'6% des femmes représentantes au CM.

Tableau VI. Récapitulatif des membres des Conseils Municipaux au Brakna

Moughataa	Nbre total des CM	Nbre des femmes CM	Taux de représentation des femmes au CM
Aleg	94	35	37'23
Bababé	55	19	34'54
Boghé	72	19	26'39
M'Bagne	72	20	27'78
M.Lehjar	75	25	33'30
Brakna	368	118	32'6

Source : Art Gold 90.

Pour la région de Trarza le nombre des femmes élues conseillères s'élève au nombre de 122 sur un total de 431 conseillers ce qui fait un 28'31 de représentation des femmes aux CM.

Tableau VII. Récapitulatif des membres des Conseils Municipaux au Trarza

Moughataa	Nbre total des CM	Nbre des femmes CM	Taux de représentation des femmes au CM
Rosso	38	07	19'42
Boutilimit	113	35	30'97
Keurmacen	53	12	22'64
Medredra	75	21	28
Ouad Naga	55	15	27'27
R'Kiz	97	32	32'98
Trarza	431	122	28'31

Source : élaboration propre[26]

La loi du quota a été une opportunité pour beaucoup des femmes pour s'approcher de l'activité politique pour la première fois et qui était très souvent dans la main des parents, de la tribu ou du groupe. Mais cela a eu aussi un effet

[25] La GIZ à appuyé le MASEF dans les régions du le Hodh El Gharbi et le Guidimakha pour une campagne de sensibilisation à la candidature des femmes et la formation de femmes élues.
[26] A partir de données facilitées par le président de l'Association de Maire de Trarza.

d'encouragement pour les anciennes militantes des partis politiques: «J'ai embrassé la politique depuis 2002. Les raisons qui m'ont poussé ont été la marginalisation de femme et le fait que les femmes sont restreintes à la reproduction et à la garde des enfants. Le quota m'a donné un souffle, une autre bouffé d'énergie, d'oxygène pour m'impliquer d'avantage dans la politique[27]».

5.1 Le nombre

La réalité du nombre des femmes présentes aux Conseils Municipaux des 15 communes bénéficiaires du programme Municipia exécuté au CR2 par FAMSI est très semblable à la moyenne nationale. Le nombre des femmes Conseillères a dépassé le 20% minimum établi par la loi.

Du point de vue quantitatif nous pouvons signaler le nombre des femmes qui occupent des différents postes au sein de la municipalité au-delà des Conseillères Municipales:

1. Adjointes au Maire : «Les Adjoints au Maire sont élus en un seul tour à bulletin secret et à la pluralité des voix par les conseil municipal » (Manuel de gestion communale, PADEM 2, 2007 :9). **Parmi les 15 communes, 9 ont une 1ère adjointe au maire**[28].

2. Présidentes de Commission. « Les commissions étudient toutes les questions relevant de leur domaine de compétence et préparent les délibérations du Conseil Municipal. (…) Il est recommandé de créer les quatre commissions suivantes : Commission des finances et de l'Administration ; Commission du Développement et de la Coopération ; Commission des Affaires Socioculturelles ; Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

 La Commission des Affaires Socioculturelles est dirigée par une femme dans 9 des 15 communes.

Elles ont une moindre présence dans les autres commissions, relatives aux finances et aux infrastructures du développement pour la commune.

Un résumé est présenté au tableau suivant:

[27] Entretien à Aleg 20 mai 2012

[28] Cela peut être du tant aux alliances au sein de partis avant les votes, qu'a la formation de la personne ou les compétences au-delà de la formation qui pourraient être mises au service de la collectivité.

Tableau VIII. Récapitulatif de la participation des femmes dans le 15 communes

WILAYA	Communes	Membres CM	♀ CM	♀ Adjointes au Maire	Nbre de Commissions	Commission présidés par ♀
BRAKNA	*Maale*	21	7	1	5	. Affaires Socioculturelles
	Cheggar	17	6	1ère 4ème	4	. Affaires Socioculturelles . Développement et Coopération
	Djelwar	11	4	1	2	. Affaires Socioculturelles
	Aghchourguitt	17	6	3	4	. Affaires Socioculturelles . Aménagement et de l'urbanisme
	Aéré- Mbar	19	7	1ère 5ème	4	. Développement et la coopération
	Wadamour	19	7	2ère 5ème	4	. Néant
	Sangrava	19	8		4	. Aménagement et de l'urbanisme
	Bagodine	17	6	1ère	4	Néant
	Bouhdida	19	8	2ème 3ème	4	. Affaires Socioculturelles
	Bababé	19	7	1ère	4	Néant
TRARZA	*Nebaghya*	17	4	3ème	4	. Aménagement et Urbanisme
	Rkiz	19	7	1ère 3ème	4	. Finance et Administration . Affaires Socioculturelles
	Boutalhaye	19	6	4ème	4	. Finances et Administration
	Ajouer	15	5	1ère	3	. Affaire Socioculturelles
	Nteichett	17	7	1ère	4	. Affaires Socioculturelles
	Lexeiba 2	19	6	2ème	3	. Affaires Socioculturelles

Une des principales tâches des CR est de faire l'accompagnement et le suivi des communes et évaluer les performances que celles-ci ont acquis à travers les actions de renforcement des leurs capacités. L'évaluation menée par le CR2[29] pour l'année 2011

[29] Annexe 2: cadre des indicateurs de la participation des femmes dans les communes.

sur la performance des communes bénéficiaires du programme Municipia montre, à travers les indicateurs tenant en compte la participation féminine, que:

- Durant l'année 2011 les communes ont tenu une moyenne de 2 Conseils Municipaux et la participation des femmes a été en moyenne entre 25 et 50%.
- Le travail des commissions reste faible en lui-même (moins d'un 25% se sont réunis) et la participation de femmes dans ce cadre était inexistant en 2010 et a connu une faible amélioration en 2011 avec 25% des femmes présentes aux réunions.
- Les communes ne consultent jamais les organisations féminines.
- Les femmes n'ont pas été consultés à travers les CCC ni participé à la planification.

Ces circonstances sont en train d'être améliorés dans la nouvelle conception des PDC.

Actuellement il est exigé pour les communes adhérentes à Municipia que les CCC soient composés par les représentants de différentes arènes sociales, politiques et culturelles[30], avec un minimum de 15 et un maximum de 25 personnes, dont une représentation féminine de 25%. La représentation féminine aux CCC a été respectée dans toutes les commues sauf dans le cas de et Nebaghiya où il y a une seule femme et à Leixeiba II où il n'y a pas eu des femmes.

5.2 Au delà de la quantité

Outre les donnés quantitatives, il était souhaitable de connaître qu'elle a été la participation des femmes **d'un point de vue qualitatif**. Défaut d'avoir pu assister aux Conseils Municipaux, nous avons cherché à savoir et à observer lors de formations, les entretiens personnels, les travails en groupe et les séances de restitution, deux aspects :

a. Les attitudes des femmes: réceptrices passives, réalisatrices d'activités, participantes consultées à propos de leurs problématiques (sans approfondir sur

[30] Conseil municipale, autorités morales et traditionnelles, organisations économiques, sociales et culturelles du territoire, services techniques déconcentrés, partenaires techniques et financières, des coopératives et association.

le contexte, analyse et solutions), ou participantes encouragées à s'organiser pour s'occuper de leurs propres besoins[31].

b. Les capacités et acquis des femmes: la formation académique, leurs parcours en politique et expérience associative en coopératives, d'autres compétences importantes au-delà de l'instruction (prestige, capacité de mobiliser les gens).

a. Leurs attitudes

Lorsque les femmes sont réunies entre elles, la plupart arrive à s'exprimer, mais nous avons observé que souvent **se sont les femmes plus âgées ou représentantes des autres qui prennent la parole**, par exemple les présidentes des coopératives. Les plus jeunes ont honte de parler.

Pour ce qui revient de la participation active des femmes lors de séances des restitutions des enquêtes villageoises (CCC, CM et autres acteurs sociaux invités) nous avons constaté qu'elle est très passive malgré le nombre élevé des femmes présentes et leur ténacité (ou obéissance) à ne pas s'absenter. **Les femmes qui parlent sont souvent des femmes âgées, les femmes qui savent lire et écrire et qui peuvent suivre l'exercice de validation plus facilement et les femmes qui ont une plus grande confiance en soi ont pu dépasser certains limites (honte de parler en présence des hommes).**

Parfois, malgré que les femmes soient là, on ne les porte pas la moindre attention, pas seulement parce que lors qu'on posse des questions adressées aux femmes (ex : relatives à l'accouchement) se sont les hommes qui répondent. Mais aussi dans des gestes observés: quand le maire offre du thé seulement aux hommes.

[31] SIERRA LEGUINA, B., 2000, "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", dans: Revista Española de Desarrollo y Cooperación, n°6, 2000. Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperacion, Universidad de Complutense, Madrid, p. 97.



Séance de restitution des enquêtes villageoise de la commune d'Ajouer

.

Le questionnaire utilisé dévoile aussi qu'elles ont été consultées à propos de leurs problématiques. Mais leurs réponses nous font réfléchir aux contextes dans lesquels les questions ont été posées (hommes et femmes ensemble) par l'absence des problèmes tels que l'accouchement ou des complications de santé liées à la grossesse. Elles n'ont pas été consultées à propos de la résolution de problématiques soulevées par elles mêmes.

Un aspect positif de la participation politique des femmes dans le CM et qui a été révélé de façon réitéré est le partage de l'information. Les femmes des différents groupes affirment que les Conseillères Municipales partagent les renseignements surgis des Conseils Municipaux. Le cadre ou cela se déroule est plutôt informelle. Le plus souvent elles profitent des rencontres dans les lieux communs d'activité comme les coopératives ou des rencontres improvisés. Les autres femmes, celles de la société civile, témoignent de ce fait en disant que maintenant elles connaissent la Mairie et qu'il y a un plus grand partage de l'information. **Avant elles n'étaient pas au courant ni recevaient des informations.**

Les femmes reconnaissent l'arrivé d'un changement et que maintenant leurs intérêts sont pris en compte. Les Conseillères Municipales, surtout celles qui sont instruites, demandent un plus grand engagement et une plus grande présence des femmes dans les postes de prise de décision. Elles témoignent des actions menées pour défendre les intérêts des femmes et le plus souvent elles sont les leaders des coopératives ou des

ONG.

b. Capacités et acquis :

Nous avons considéré que pour la tâche de Conseillère Municipale l'instruction est très importante mais il y a aussi d'autres compétences et qualités qu'il faut tenir en compte et qui peuvent représenter un atout pour leur tâche.

- **La formation académique des femmes Conseillères Municipales est très variée**.

Il existe une grande partie[32] des femmes analphabètes qui regrettent cette situation, elles se plaints de leur handicap au sein de CM et aussi pour mener certaines tâches. Elles sont conscientes qu'elles n'ont plus la possibilité de revenir en arrière ni d'entreprendre des longues études mais elles demandent à être alphabétises et recevoir des formations pour acquérir une performance adaptée à leurs postes.

Celles qui ont fait l'école primaire ont du abandonner les études parce que leurs parents ne voulaient pas qu'elles continuent ou parce qu'ils n'avaient pas les moyens suffisants pour se déplacer à une autre ville pour qu'elles poursuivent leurs études.

Cependant il y a **un nombre pas négligeable des Conseillères Municipales bachelières et avec un niveau BAC** +. Celles-ci ne sont pas minoritaires mais par contre on entends souvent que le niveau d'instruction des femmes est un handicap pour leur tâche comme Conseillères Municipales.

Par exemple, nous avons retrouvé des conseils municipaux où parmi les 7 femmes conseillères 3 avaient un bac + 4 ; 2 bachelières et 2 n'avaient pas été scolarisés. Une de ces femmes a été recrutée pour être présidente d'une commission malgré qu'elle ne soit pas adjointe au maire et le reste de commissions (4) sont présidées par des hommes non instruits. **Personne reconnaît en publique qu'un homme n'ont instruit n'aura pas d'impacte sur la population comment on le fait avec les femmes de façon systématique**. Ces affirmations ont une chargée symbolique très forte sur les femmes et reflètent la vision que la société a d'elles.

La formation des femmes conseillères doit être une priorité mais il faut aussi avoir un diagnostique plus réel du niveau d'instructions des membres de Conseils Municipaux

[32] La moitié de notre échantillon voir annexe. Cette variable en consonance avec les données sur l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles. Surtout en tenant compte que la tranche d'âge va de 26 jusqu'à 60 ans.

(hommes et femmes) pour améliorer leurs niveaux d'instruction.

- **La plupart de femmes CM étaient candidates aux élections municipales pour la première fois et elles ont été recrutées par leurs familles. Seulement dans deux cas les Conseillères avaient engagé la politique avant la loi de 2006 et une d'entre elles est dans son troisième mandat comme CM.**

La plus part des femmes CM appartient à une coopérative et dans certains cas elles ont aussi une ONG. L'expérience des coopératives a collaboré, dans certains cas, à combler le vide de formation et les connaissances des femmes. La première école de travail collectif et de sensibilisation en droit a été certain coopérative et ONG. Elles représentent des espaces privilégies pour former les femmes et renforcer les réseaux féminines d'information.

Les coopératives aident à établir des liens entre les femmes et beaucoup des Conseillères Municipales exploitent ce capital social.

- **Les Conseillères Municipales font preuve, dans la plus part des cas, de compétences sociales importantes et complémentaires à celles évoqués plus haut.**

Entre autres nous pouvons citer le prestige accordé par l'appartenance à une famille, à un groupe, à une tribu. Mais aussi par la reconnaissance que la population offre à une personne qui cherche l'entente et la paix dans son alentour. Souvent elles sont écoutées et comptent avec la confiance de leurs voisins.

> « Il y a quelques années il aurait été impensable d'assister à une réunion pareille, hommes et femmes assis ensemble et surtout convoqués par une femme[33] ».

Ces caractères peuvent être ajoutés à une gestion effective de la municipalité et à avoir fait preuve des qualités pour le poste qu'elle occupe.

[33] Affirmation d'un homme lors d'un travail en groupe, Aleg 28.06.2012

5.3 Hommes élus

> « Les femmes viennent de loin. Si la femme est appuyé elle peut se débarrasser de la timidité et participer plus activement dans la vie politique[34]».

La plupart de maires assurent que les femmes élues sont régulières aux Conseils Municipaux et aux réunions auxquelles elles sont convoquées. Certains expliquent le phénomène parce que les femmes sont toujours présentes dans les localités, les femmes ne se déplacent pas, les hommes sont mobiles et ils sont souvent absents de la commune. Mais cette circonstance avait été ignorée au moment de permettre aux femmes d'occuper leur place aux CM ou pour avoir un rôle active dans le développement communal qui a été monopolisé par les hommes.

Tant les maires comme les conseillers municipaux reconnaissent que la plupart de femmes participent, elles prennent la parole et elles apportent de questions objectives.

Les femmes réalisent des activités que fessaient avant les hommes comme la gestion dans les comités d'administration des projets hydrauliques, parce que **les maires assurent que les femmes sont plus fiables que les hommes**. Ils reconnaissent d'autres capacités des femmes:

- Elles ont un grand sens de la responsabilité
- Elles sont très actives
- Elles participent au CM avec des idées

Les hommes élus[35]formulent comme **principale contrainte pour la participation politique des femmes le poids social des coutumes**, des mœurs et des habitudes qui pèsent encore dans le développement social de la Mauritanie.

> « Un conseil municipal avec des femmes deviens difficile parce que dans les grandes décisions prises dans les villages n'interviennent que les hommes. Les femmes n'ont pas le droit à la parole. On ne les convoque même pas[36] ».

[34] Affirmation d'un maire lors d'un groupe de travail à Aleg, 20.05.2012.
[35] Nous avons rencontrés 8 Maires sur 15, 1 Adjoint au Maire et 5 Secrétaires Générales lors de travails en groupe (voir annexes).
[36] Entretien avec un adjoint au Maire.

Dans la société mauritanienne la femme doit s'occuper du foyer, des enfants et du mari et elles ne doivent pas investir du temps pour s'occuper des autres activités.

Malgré que cette réalité reste encore d'actualité les hommes élus signalent **qu'à partir de l'an 2000 il y a eu un changement**. Pour la plupart la femme a franchi des étapes importantes, parce qu'avant elles ne pouvaient pas assister à des réunions avec des hommes et elles ne pouvaient pas s'exprimer librement.

Avant l'an 2000 les femmes étaient marginalisées elles étaient peu impliquées dans les aspects économiques, sociales et politiques. Après l'an 2000 les femmes se sont investies dans la vie sociale, économique et politique, elles sont plus dynamiques. Maintenant il y a des femmes institutrices, conseillères, la femme commence à s'émanciper.

Au même temps qu'il y a une ouverture aux changements, les hommes élus rappellent l'idée dominante selon laquelle la femme ne peut pas manquer à ses responsabilités au sein du ménage et de la famille. Selon eux c'est **le poids du foyer qui ne permet pas aux femmes de s'engager pleinement**, parce que les responsabilités dans ce sens reviennent seulement aux femmes et ne concernent pas les hommes.

Il y a aussi certains qui expriment leur désaccord avec la loi du quota du 20% du fait que c'est une décision prise par des pressions externes : « La Mauritanie a voulu montrer à l'Europe qu'elle est sur le rail d'une vraie démocratie[37] ».

5.4 L'importance de la formation des femmes

Lorsque des mesures de discrimination positive s'entreprennent on ne tient pas compte de la formation des gens comme critère d'adhésion. Toutes les femmes ont avoués qu'elles ont besoin d'être formés pour mieux développer leurs tâches comme conseillères, adjointes au maire ou même pour participer aux cadres de concertation communale.

Certaines ont fait preuve d'une mauvaise compréhension de la tâche et de la procédure politique et parfois les femmes se sont retrouvées en train de représenter un rôle auquel elles ne s'attendaient pas. Par exemple des conseillères qui pensaient avoir un salaire ou

[37] Affirmation exprimé et appuyé par plusieurs maires et secrétaires générales lors d'un travail en groupe.

accès à des projets de développement.

Souvent les Conseillère instruites dénoncent le fait que celles qui n'ont pas été scolarisés manquent d'autonomie et de liberté dans l'exercice de leur tâche et souffrent la pression des hommes de leur famille.

Après les élections municipales, ces femmes nouvelles arrivées aux Conseils Municipaux (seule Bababé comptait avant 2006 avec une Conseillère Municipale) n'ont reçu qu'une formation 2008[38] pour les encadrer sur le fonctionnement de la commune.

Au cours de l'exécution du programme Municipia durant l'année 2012 il y a eu un ensemble de formations. Les principaux groupes cibles étaient les maires, les membres du conseil municipal, la société civile qui participe dans les Cadre de Concertation Communales (CCC) et le personnel administrative des communes. Les domaines essentiels étaient la comptabilité, l'élaboration des PDC et la mise en place et fonction des CCC. Parmi les axes formatives il y a eu une dirigé exclusivement aux femmes : Etat de droits et femme en Mauritanie.

Un des grands défit qui persiste et continue d'être une nécessité d'appui est la **formation des femmes à tous les niveaux**: la formation des femmes élues, celles des organisations de la société civile et aussi celles qui ne font pas partie de ces deux groupes. Les femmes ont droit à avoir un accès à l'information sur leurs droits mais aussi à approfondir la prise de conscience sur leurs conditions de vie et leurs capacités pour les faire changer.

Au sein du CR 2 cela est déjà une réalité que, malgré les efforts, a besoin d'être amélioré. Nous pouvons citer deux exemples :

- Lors des formations sur les PDC, les femmes qui ont participé étaient à la moitié de celles qui devaient assister. Les raisons exprimés étaient de deux sortes : que les maires n'avaient pas prêté assez de soins pour les encadrer (les prévenir à temps ou même se rappeler de le convoquer). D'un autre côté les mœurs culturels (les maris ou familles n'ont pas accordé la permission à leurs femmes pour assister).

[38] Dans le cadre du PADEM se sont bénéficié : Sangrave, Yonava, Wadamur, Maghtalaya, Boghé, Dar el Barka, Dar el Avia, Ould Birom.

Tableau IX. Résumé participation sur le PDC

Commune	Maire	Secrétaire	Conseillère	Société Civil
Agchorguitt	H	-	2 F	F
Bouhdida	H	H	-	F
N'teichett	F (Adjointe)	F	-	F
Nabaghiya	H	H	F	F
Ajouer	H	RAF	F	F
Boutelhaya	H	H	F	F
R'Kiz	H (Adjoint)	H	-	-
Lexeiba	H (Adjoint)	H	-	-

- La formation en Genre sur « l'Etat de Droits et Femme en Mauritanie IV »[39] a compté avec une participation de : 33 femmes la première session et 27 la deuxième (conseillères, adjointes au maire et des organisations de la société civile des 15 communes adhérentes). Le nombre élevé de participants revient non seulement du cadre dans lequel la formation allait se dérouler, la totalité des participants étaient des femmes, mais aussi de l'intérêt qu'elles ont par la thématique.

Il faut signaler aussi que les formations réalisées au sein du CR 2 accueillent les femmes désignés par les mairies et non en accès libre ou rotatif. Dans le cas des femmes des organisations de la société civile elles doivent faire parti des CCC et appartenir à une organisation légitimé et avec incidence dans le contexte.



Séance de travail en groupe d'une formation en Genre à Aleg.

[39] Témoignage visuel: http://edmenrim.wordpress.com/2012/06/05/desarrollo-local-developpement-local/

5.5 Les élans : nouveaux modèles des femmes

> «Il faut des modèles, il faut dire aux femmes qu'elles peuvent occuper des postes de décision[40]».

Modèles des femmes qui sont valorisés par les autres parce que elles ont été capables d'acquérir la place dans les espaces jusqu'à lors nies à la population féminine. Des femmes qui résistent malgré qu'elles reçoivent de façon répété des mépris, des oublis, qu'on ne le prenne pas en compte au moment de la prise de décisions et qu'on ne valorise pas leurs tâches ni leur participation au développement local. Malgré tout, elles sont conscientes de l'importance qu'elles ont dans la société : «notre participation est indispensable parce que nous avons la maîtrise de beaucoup de choses[41]».

Le changement est arrivé par la sensibilisation qui ont été faite avec ces jeunes femmes, mais aussi par l'exemple d'autres femmes qui se sont investis dans la vie publique, dans les arènes politiques ou qui ont entrepris des activités génératrices de revenus en collectivité ou individuellement. Des femmes qui assistent aux réunions et aux formations.

Les femmes prennent conscience des inégalités: «Je me rends compte maintenant de tout le retard que j'ai accusé en matière de formation. Je sens ça comme un fardeau qui pesse.

Je me rends compte qu'à mes côtés les gens comprennent et avancent et que je ne comprends qu'un bout. Avant d'être conseillère je restais à la maison[42]».

Actuellement ont assiste au début de la consolidation d'une nouvelle génération que bénéficie des efforts faits par celles qui les ont précédés : «avant les femmes avaient honte de se mobiliser. Maintenant il y a une nouvelle génération, des jeunes qui veulent s'émanciper et qui s'investissent dans l'artisanat et les activités des maraichages malgré les soucis de l'accès à l'eau. Cette nouvelle génération se dis qu'il ne plus possible de rester seulement à la maison mais qu'il faut s'activer et commencer à mener d'autres activités en dehors du foyer ou de la famille[43]».

[40] Affirmation lors d'une des formations à Aleg. 26.06.2012
[41] Témoignage d'une conseillère.
[42] Entretien ave une conseillère à Aleg. 20.05.2012
[43] Entretien avec une conseillère à Aleg. 20.05.2012

Il y a de tabous et des lignes rouges qu'elles ont déjà dépassées, mais tout ne pas encore gagné. Le poids des traditions et discours hégémoniques sur la place de la femme restreinte au foyer, à la charge de la famille et le danger qui entame la vie publique et politique des femmes reste encore très présent, sur tout dans les milieux ruraux. La plus grande partie de ces femmes comprennent leur culture, elles n'affrontent pas leur situation avec violence ou des confrontations. Elles préfèrent affermir leurs acquis, par exemple, en respectant les horaires et en évitant les réunions après 19 heures.

La présence les femmes issues des communes dans des réseaux internationaux comme la REFELA[44] montre le renforcement des ces modèles et la capacité des femmes de trouver des synergies pour mener des actions conjointes avec d'autres femmes et aussi pour recevoir des appuis pour améliorer leur performance. Ces réseaux consolident aussi la mobilisation des femmes, elles ne se sentent pas seules ou isolées.

5.6 Les demandes des femmes

Les femmes sont conscientes tant de leurs pas en avant comme du poids qu'elles portent, pour cela elles demandent souvent :

- Sensibiliser les membres des Conseils Municipaux et l'ensemble de la population avec des arguments tels que les femmes représentent plus de la moitié de la population (53%) en Mauritanie. Ainsi que du fait qu'une des caractéristiques dans les milieux ruraux est que les femmes restent sur place, elles sont présentes tandis que les hommes partent à la recherche du travail ailleurs. Cela est une de plus fortes raison pour ne plus laisser les femmes à la marge du développement. « C'est ne plus possible que tous le grands postes soient occupés par les hommes parce que les femmes ont aussi des compétences et capacités pour faire ce travail[45]».
- Sensibiliser les membres des Conseils Municipaux et l'ensemble de la population du changement opéré par les femmes: elles doivent s'investir, s'impliquer, travailler et non pas attendre que tout soit résolue. «Aujourd'hui la femme joue un rôle très important en Mauritanie, elle est éducatrice,

[44] Maire de N'Teichett représentante des femmes élues de Trarza et la adjointe de Bababé pour le Brakne, toute les deux communes adhérentes au programme MUNICIPIA du CR 2.
[45] Entretien avec une conseillère à Aleg. 20.12.2012

active économiquement, politiquement, elle a un rôle dans la société. Il faut qu'elle soit appuyée pour supporter ce poids qu'elles portent[46]».

- Il faut sensibiliser les femmes, leur dire qu'elles sont aussi capables de le faire. «Les femmes doivent s'émanciper et se prendre en charge[47]».
- Les femmes élues font preuve de leur ambition et elles voudraient occuper les postes de Maire malgré les contraintes sociales et l'investissement économique nécessaire.
- Elles demandent d'augmenter le nombre de femmes dans les listes électorales et parfois même établir des listes féminines au sein des partis.
- Elles demandent aux femmes de la REFELA et du Groupe du Plaidoyer une plus forte présence dans les régions de l'intérieur du pays et les zones rurales ou la formation s'avère plus nécessaire et moins accessible que dans les villes.

[46] Entretien avec un Maire à Aleg. 20.05.2012
[47] Entretien ave une femme d'une organisation de la société civile à Aleg, 20.05.2012

6. Conclusions

Les élus (e) locaux proviennent de la société et ils/elles reflètent celle-ci. La société mauritanienne est diverse par ses composantes (maure-poullar), croyante par sa pratique religieuse, riche par son histoire, complexe par les différentes classes sociales, étendue par la pertinence des différents liens : de parenté, à la tribu, variée par les moyennes matérielles, l'accès à l'éducation, à l'eau… Actuellement elle opère des changements.

La Mauritanie a entrepris les dernières années des mesures pour une institutionnalisation du domaine genre et elle a adopté des mesures concrètes pour l'incorporation de la femme dans les instances des prises de décision.

Ce diagnostic analyse la participation politique des femmes, du point de vu quantitatif et qualitative, dans les communes adhérentes au programme Municipia.

Le nombre de conseillères élues a dépassé le 20% de quota stipulé, mais leur formation, au Brakna et au Trarza reste une priorité.

Il faut tenir en compte que **les quotas sont des mesures de discrimination positive mises en place pour garantir la présence et la participation d'un collectif avec un faible taux de présence dans les instances de prise de décisions**[48]. Les quotas ne peuvent pas être le but d'une démocratie ni être confondues avec la parité.

Pour autant les mesures de discrimination positive doivent être accompagnées d'un apprentissage et de la formation des femmes candidates et élues. Les femmes **reconnaissent que, le fait de ne pas savoir écrire et lire est une limite et une grande contrainte pour elles. Mais aussi qu'elles ont besoin d'être soutenues pour surmonter les clichés socioculturels et acquérir plus de confiance en elles-mêmes.** Une société qui a maintenu à l'écart de l'activité politique dans les municipalités à l'ensemble de la population féminine, sauf dans des cas très concrets, doit octroyer les moyens (matériels et immatériels) suffisants pour que celles-ci rattrapent leur retard.

La plupart des Maires ont loué la participation des conseillères et ils mettent en évidence leurs potentialités : elles sont actives, elles sont présente sur le terroir, elles sont honnêtes et objectives. Les conseillères et les femmes des organisations de la société civile reconnaissent que maintenant il y a une plus grande circulation de l'information et que leurs intérêts sont apportés aux Conseils Municipaux.

[48] Dans ce cas c'est les femmes mais pourrait être aussi une minorité ethnique, un groupe subalterne, etc.

Les femmes sont visibles aux conseils municipaux, aux cadres de concertation féminine mais souvent le poids de mœurs les empêche d'exercer activement leurs tâches.

Il y a aussi une réticence des hommes à faciliter la participation effective des femmes et leur incorporation à l'activité politique.

L'investissement des femmes dans la vie publique nécessite d'un changement des rôles des hommes. Les hommes doivent être aussi les bénéficiaires des sensibilisations sur la place active que la femme **et doivent changer**, de leur part, **certains attitudes que limitent la participation active des femmes** (respecter leur droit à la parole, respecter les priorités exprimés par les femmes).

Les discours et pratiques ont conformée une image idéale de la femme mauritanienne, selon l'expression des hommes et femmes: **« être une bonne mauritanienne »**. **Cette affirmation et toute l'idéologie qui comporte reste encore très d'actualité, et cela veut dire : s'occuper de la famille, ne pas se mêler des affaire politiques ni publiques. Cela signifie non seulement freiner leur engagement sociopolitique mais limiter toute adhésion à l'activité politique, à la prise de conscience de leurs conditions de vie, à l'ouverture et connaissance de leurs droits et à les mettre en pratique.**

Nous avons constaté que malgré les efforts faits il a une grande persistance des obstacles socioculturels, économiques, de genre et politiques pour une effective participation politique des femmes. Les résistances socioculturelles à la promotion de la femme se font encore sentir dans le milieu rural, il y a une grande méconnaissance de textes juridiques et des droits des femmes qui empêche sa mise en pratique.

Un autre conditionnement à la faible incorporation active des femmes en politique est la collaboration presque inexistante entre les organismes engagés dans la promotion de la femme.

7. Recommandations

Les recommandations qui se détachent de l'analyse et des conclusions sorties du même visent sur quatre nivaux:

1. Au niveau social il est nécessaire de continuer de sensibiliser la population sur les conditions de vie des femmes et les obstacles qu'elles retrouvent dans l'accès au contrôle de ressources et à la pratique du pouvoir.

 - Il est recommandé que tous les acteurs sociaux qui reçoivent des sensibilisations dans ces sens s'engagent à devenir eux-mêmes des acteurs du changement social.
 - Il est recommandé de sensibiliser les femmes pour qu'elles acquièrent la confiance en elles-mêmes et puissent s'investir dans la modification de leurs conditions de vie.
 - L'investissement des femmes dans la vie publique nécessite un changement des rôles des hommes.

2. Le caractère de proximité des communes avec la population favorise un travail de sensibilisation de celles-ci pour :

 - Incorporer les femmes dans les discussions sur le développement communal. Veiller à que, tous les Cadres de Concertation Communale aient des membres féminines. Lors de séances de travail respecter le tour de parole des femmes et les intérêts de celles-ci.
 - Incorporer la composante Genre dans toutes les étapes de réalisation du PDC.
 - Encourager les programmes d'alphabétisation et surtout pour les membres des Conseils Municipaux.
 - Créer des synergies avec les bailleurs de fonds présents dans les communes pour appuyer la formation des femmes (alphabétisation, gestion, droits).

- Vulgariser le fonctionnement des communes et les changements que celles-ci ont vécu avec l'incorporation des femmes dans les postes de Conseillères Municipales. Dans ce sens la réalisation de journées de portes ouvertes avec les écoles ou les associations et coopératives pourrait être un moyen effectif.
- Utiliser les moyennes de communications disponibles dans les communes (les radios communautaires) pour faire la sensibilisation sur le rôle de la femme dans la vie et dans le développement communale, sûr leurs droits et leur participation politique.

3. Les CR sont des structures mise à la disposition des communes pour les accompagner et améliorer leurs performances :
 - Le personnel des CR ont reçu des formations en Genre mais il reste l'application de cette composante : l'intégrer dans les PDC et d'autres projets qu'elles encadrent, veiller à que tous les CCC intègrent des femmes, s'intéresser par l'absence des femmes aux formations lorsqu'elles ont été convoqués. Créer une basse de données sur les hommes et femmes élues.
 - Modifier les questionnaires de enquêtes villageoises : respecter les données désagrèges par sexe, incorporer des questions sur des informations qualitatives de la vie de hommes et femmes, inclure des questions qui fassent ressortir les intérêts stratégiques des femmes et leurs propositions.
 - Elargir les différentes formations à tous les membres du CM, pour que tous puissent bénéficier du renforcement de leurs capacités. Une des plus grande contraintes pour le faire est économique, il serait recommande faire de formations de formateurs ainsi que étudier la possibilité de faire certains formations sur place (aux mairies) et non au CR qui compte avec une capacité d'accueil limité.
 - Continuer à former les Conseillères Municipales et femmes des organisations de la société civile dans les domaines du leadership,

dans la connaissance de leurs droits, et l'analyse et proposition des solutions à leurs problèmes.

- Favoriser les séances formatives entre les femmes élues et les femmes de la société civile puisque cela facilite la vulgarisation des modèles des femmes qui ont dépassé certaines limites.
- Renforcer les liens avec les représentants du MASEF pour connaître leurs actions sur le terrain, chercher les champs d'action communs, par exemple la formation des femmes élues ou la sensibilisation sur les droits de femmes. Inviter les représentants du MASEF aux séances de formation pour divulguer leurs services, par exemple la cellule des litiges familiaux.
- Etablir des synergies avec le Groupe de Travail Régional relancé par l'ART GOLD/PNUD qui travaille la mise en place de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les ODM sous la tutelle du Wali.
- Renforcer les liens avec les réseaux des femmes comme la REFELA et le Groupe du Plaidoyer qui veulent s'investir dans la formation des femmes élues et des organisations de la société civile.

4. Le FAMSI en tant qu'entité chargé de l'exécution du programme Municipia au CR 2 à Aleg :
 a. Renforcer la tâche de facilitateur entre les différentes entités qui travaillent dans le domaine de la participation politique des femmes (GIZ, ONU FEMMES, PNUD, AECID).

8. Annexes

Annexe 1: Acteurs de l'institutionnalisation du Genre en Mauritanie

Analyse des acteurs

Acteurs	Opportunités	Contraintes
Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine SECF	Engagement des hautes autorités pour le genre Existence d'une structure nationale charge du genre Elaboration d'une stratégie nationale genre Existence de mécanismes de concertation avec les autres acteurs nationaux Existence de structures décentralisées Existence de quelques études et données sur le genre	Faiblesses des moyens humains matériels et financiers Faible niveau de représentativité du SECF Régionalisation et opérationnalisation de la SNG non effective Mécanismes à renforcer notamment au niveau régional Faiblesses des moyens humains matériels et financiers au niveau régional Absence d'un système national de suivi évaluation du genre
Ministères Sectoriels	Présence de points focaux au niveau sectoriel Existence d'une structure de concertation SECF/ ministères sectoriels Prise en compte du genre dans quelques politiques sectoriels (secteur rural, éducation, santé)	Faible position des points focaux au niveau décisionnel absence de mandat et de définition de tâches Faible collaboration technique SECF/ministères sectoriels. Absence de coordination au niveau régional Absence de mécanisme d'intégration, de suivi et d'évaluation du genre pour les politiques et programmes sectoriels
Organisations de la Société Civile	Forte féminisation de la société civile Présence de quelques structures faîtières Engagement des leaders de la société civile pour le genre Disponibilité de financements extérieurs	Faible expertise dans le genre Dispersion des efforts du à un manque de concertation notamment au niveau régional Manque de vision d'ensemble et d'analyse de prospective Faible capacité à générer des ressources propres
Partenaires Techniques et financiers	Présence de partenaires engagés dans le genre et intégrant le genre dans leurs priorités Existence d'une structure de concertation	Pas de dialogue entre partenaires et avec le gouvernement pour la recherche et la gestion/utilisation des financements Faible prise en compte du genre dans les données disponibles et les mécanismes de suivi évaluation

Source: BM 06 Report No. 39233 Évaluation Enjeux Stratégiques Genre, pp: 77.

Annexe 2: Tableau de performance des communes adhérées au Municipia

Communes	Indicateurs	1	3	7	8	9	10	13	26	27
Bouhadida	2011	3	4	4	1	2	0	0	0	0
Lexeiba II	2011	3	4	4	1	0	0	0	0	0
Dar el Avia	2011	2	4	4	2	4	2	4	4	3
R'Kiz	2011	3	4	0	0	0	0	2	0	0
Boutalhaya	2011	2	3	0	0	0	0	4	2	0
Ajouer	2011	3	4	3	4	0	0	3	0	0
Nebaghya	2011	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Wadamou	2011	1	3	0	0	0	0	3	4	3
Sangrava	2011	1	2	0	0	0	0	2	4	3
Aèrè M'Bar	2011	1	0	0	0	2	0	2	3	3
Bagodine	2011	1	0	0	0	0	0	4	4	4
Bababé	2011	2	3	0	0	0	0	4	1	0
Djelwar	2011	1	2	7	0	0	0	0	4	0
Male	2011	3	4	0	0	0	0	4	0	0
N'Teichett	2011	2	4	2	4	0	0	0	0	0

1. Nombre de sessions ordinaires tenues pendant l'année dernière

3. Taux mayen de présence des femmes aux sessions du conseil municipal de l'année dernière

7. Taux moyen de présence des femmes

8. Les commissions de travail se réunissent et font des propositions au conseil municipal

9. Taux moyen de présence des femmes aux réunions des commissions de travail de l'année dernière

10. les organisations et associations féminines sont consultées dans le cadre des activités des commissions de travail

13. Le conseil municipal informe la population de ses délibérations

26. Le processus de planification et de programmation est participatif

27. Les femmes ont participé au processus de planification et de participation

Annexe 3: Liste de communes de la Région de Trarza

Localité	Nbre de CM	Nbre de Femmes CM	Nbre d'homme CM
Boutilimitt	21	06	15
Nebaghiye	17	04	13
N'Teichett	17	06	11
Ajouer	15	05	10
Tenghadej	17	06	11
Elb Adress	15	06	09
El Mouyessar	11	02	09
R'Kiz	19	07	12
Boutalhaye	19	06	13
Leixeiba II	19	06	13
Bareïna	19	05	14
Tekane	21	08	13
Medredra	17	05	12
El Khalt	17	02	15
Elb Adress	11	04	07
Taguilalet	11	04	07
Tiguent	19	06	13
Ouad Naga	19	05	14
El Ariye	17	05	12
Aouleigat	19	05	14
Keumacen	17	03	14
M'Balal	19	06	13
N'Diago	17	03	14
Rosso	21	04	17
Jidrel Mohguen	17	03	14

Annexe 4: Échantillon des conseillères municipales

Poste	Localité	Niveau d'étude	Activité politique	Action associative
Maire	N'Teichett	Institutrice (DGCT-Nktt)	2006 1ere mandat	Sensibilisation abandonne mariage précoce REFELA
Conseillère Municipale	N'Teichett	No	2006 Animé par son fils	….
Conseillère Municipale	Boutelhaya	No	2006 (demande familiale)	Coopérative
Conseillère Municipale	Nebahiya	École Primaire	2006 (demande des amies)	Coopérative. Sensibilisation pour l'implication des femmes dans l'économie et la politique
Conseillère municipale	Agchourguitt	Enseignante DREN	Adhéré la politique en 2002	Sensibilisation politique des femmes
Conseillère Municipale	Ajouer	Ecole primaire	2006	Travail coopérative
Conseillère Municipale	Ajouer	No	2006 animée par le Maire	Activité familiale
Conseillère Municipale	Ajouer	Bac+2	2005	Alphabétisatrice
Conseillère Municipale	Bouhadida	No	2006 Animé par son groupe	Activité économique familiale
Conseillère Municipale	Maale	Bac+ 3	2006 animée par sa famille	Professionnel de la santé
Conseillère Municipale	Leixeiba II	No	2006 animée par son fils	Coopérative
Conseillère Municipale	Cheegar	Lycée (5)	2006	Volontaire au dispensaire
Conseillère Municipale	Bagodine	No	2006 animée par sa famille	Coopérative
Conseillère Municipale	Bababé	Enseignante	1994 – famille engagé politiquement	REFELA

Annexe 5: Liste de Personnes interviewes

LISTE DE PERSONNES ENTERVIEWES					
Date	Heure	Lieu	Nom	Organisation	Poste
13/05/2012	8:30	Nouakchott	Ignacio Arroyo	FAMSI	Coordinateur
13/05/2012	10:00	Nouakchott		DGCT	Directeur Générale
13/05/2012	11:00	Nouakchott	Paco Sancho	OTC	Coordinateur
13/05/2012	12:30	Nouakchott	Mohame	PERICLES	Coordinateur
13/05/2012	15:00	Nouakchott	Salma	GIZ (coopération Allemande)	
14/05/2012	16:00	Nouakchott	Elena Barroso	IEJI	Coordinatrice
17/05/2012	12:00	Nouakchott	Maria Castro	OTC	Responsable de projets de gouvernabilité à l' OTC
19/05/2012	16:30	Aleg	Participants	Communes	Travail en groupe
20/05/2012	9:00	Aleg	Taghya MInt Habiboullah	Nteichett	Maire
	9:30	Aleg	Marieme Abdel Wadoud	Nteichett	Secrétaire Générale
	10:00	Aleg	Leila Bint Taleb	Nteichett	Société Civile
	10:30	Aleg	Rayhana Binta Oubek	Boutelhaya	Conseillère
	11:00	Aleg	NOura Bint Mohamed Yeslim	Boutelhaya	Société Civile
	11:30	Aleg	Esalka Bint Ebbah	Nabaghiya	Conseillère
	12:00	Aleg	Marieme Mint Wajah	Ajouer	Société Civile
	12:30	Aleg	Fatimetou Bint Hamed	Agchorguitt	Conseillère
	13:00	Aleg	Mariem Abdel Wadoud	Nabaghiya	Société Civile
	13:30	Aleg	Mariem Med Salem	Ajouer	Conseillère
	14:00	Aleg	Mariem Mint Cheikh	Agchorguitt	Conseillère
	15:00	Aleg	Zeinabou Inajeh Hamed	Boudidah	Société Civile
	15:30	Aleg	Cheikhany Moctar Salem	Ajouer	Maire
	16:00	Aleg	Med Yeslim Mohameden	Boutelhaya	Maire
	16:30	Aleg	Ahmed Ould Cheikh	Nabahiya	Maire
24/05/2012	11.00	Aleg	Femmes du groupe		
30/05/2012	16:30	Nkchtt	Leonor López Vega	ART GOLD /PNUD	Conseillère Technique principale
			Sidi Ould Khalifa	ART GOLD/ PNUD	Expert National en Développement local
20/06/2012	10:30	Nkchtt	Fatimatou Mohamed Salek Khadijetou Sabho Fatimatou El Moustapha	Groupe de plaidoyer	Coordinatrices des commissions
25/06/2012	10 :00	Aleg	Conseillère Municipale de Chegar Conseillère Municipale Bagodine		
		Aleg			Directeur centre de Ressources

		Aleg			Assistants Techniques
27/06/2012	13 :00	Bouhadida	Conseillère Municipale Bouhadida		
	13 :30		Conseillère Municipale Bouhadida		
	14 :00		Maire Bouhadida		
28/06/2012	15 :00	N'Teichett	Conseillère Municipale N'Teichett		
	15 :30		Maire N'Teichett		
01/07/2012	14 :00	Ajouer	Conseillère Municipale		
			Conseillère Municipale		
02/07/2012	14 :00	Maale	Conseillère Municipale		
14/07/2012	13 :00	Aleg	ToutouYacaoube	MASEF	Coordinatrice Régionale du MASEF

Annexe 6: Liste d'activités (en tant que participant)

LISTE D'ACTIVITÉS COMME PARTICIPANT			
Date	Lieu	Activité	Organisation
14/05/2012	Nouakchott	Présentation diagnostique ODM y genre au Brakna et en Assaba	ART GOLD / PNUD
27/05/2012 – 28/05/2012	Aleg	Formation Etat de Droit et Femme en Mauritanie IV	IEJI, FAMSI, AECID
30/05/2012	Nouakchott	Séminaire ave la REFELA	GIZ
20/ 06/2012	Nouakchott	Séminaire récapitulatif Etat de Droit et Femme en Mauritanie	IEJI
25/06/2012 – 26/06/2012	Aleg	Formation Etat de Droit et Femme en Mauritanie IV	IEJI, FAMSI, AECID
27/06/2012	Bouhdida	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2
28/06/2012	N'Teichett	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2
01/07/2012	Ajouer	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2
02/07/2012	Maale	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2
03/07/2012	Leixeba II	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2
04/07/2012	Bababé	Restitution de l'enquête villageoise avec le CCC et le CM	CR2

Annexe 7. Liste d'activités réalisées

LISTE D'ACTIVITES		
Date	Lieu	Activité
20/05/2012	Aleg	Travail en groupe avec les participants à la formation au CR 2 : Maire, Secrétaire Générale, Conseillères, Organisation Société Civile.
23/05/2012	Aleg	Travail en groupe avec le participant à la formation au CR 2 : Maire, Secrétaire Générale, Conseillères, Organisation Société Civile.
28/05/2012	Aleg	Questionnaire fait aux participants à la formation au CR 2 : femmes élués et de représentantes de la société civile.
27/06/2012	Bouhdida	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à Bouhadida
28/06/2012	N'Teichett	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à N'Teichett
01/07/2012	Ajouer	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à Ajouer
02/07/2012	Maale	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à Maale
03/07/2012	Leixeba II	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à Leixeiba II
04/07/2012	Bababé	Travail en groupe sur la participation politique des femmes avec les participants à la séance de restitution de l'enquête villageoise à Bababé

Annexe 8 : Proposition pour l'introduction du genre dans les PDC

Canevas PDC avec approche Genre

Les Programmes de Développement Communales réunissent un ensemble des stratégies que la commune doit suivre avec des actions concrètes pour son développement. Depuis 2010 il y a un Guide Pratique pour l'élaboration des Programmes de Développement Communaux (PDC)[49].

Un des axes d'intervention du programme MUNICIPIA est l'intégration du domaine genre dans les PDC. Nous allons présenter des propositions pour faciliter la tâche dans certaines étapes.

1. Définition du Genre :
 a. C'est la construction social du féminine et du masculin.
 b. L'attribution de caractéristiques, tâches et comportements différents aux hommes et aux femmes.
 c. C'est l'ensemble des rapports sociaux, de pouvoir et inégalité, entre les sexes.
2. Le Genre est un des principaux outils pour l'analyse des conditions de vie des femmes par rapport aux hommes dans une société donné.
3. Le Genre vise modifier la position subordonné des femmes par rapport aux hommes dans le plan: économique, politique, social, culturelle
4. Une commune qui s'engage à élaborer un PDC avec une vision intégrale du Genre doit s'engager à entreprendre des actions concrètes et des changements dans les conditions de vie des femmes pour que celles-ci puisse améliorer son accès au contrôle de ressource et du pouvoir.

Première étape : les acteurs

Proposition 1 : Établir un quota du 25% de présence féminine dans les CCC.

Proposition 2 : Faire des groupes de discussion :

- mixtes pour les informations générales
- Exclusives des femmes pour les thématiques de santé reproductive, les difficultés et les intérêts.

[49] DGCT, 2010.

Deuxième étape : le diagnostique

Le diagnostique est fait à l'aide des différents documents : questionnaires, grille d'évaluation des performances, recensements des infrastructures, recueil d'activités économiques, entre autres.

Proposition 1 : L'ensemble de ces documents doivent présenter les données quantitatives désagrégées par sexe.

Proposition 2 : Les questions doivent rassembler divers domaines: l'accès et le contrôle sur les ressources ainsi que la situation sociopolitique et socio-économique.

Proposition 3 : Les questionnaires doivent recueillir aussi des informations quantitatives :

- Exemple les causes de la non scolarisation des enfants et la déperdition scolaire de filles, ou sur l'accès à la terre en propriété pour les femmes.
- Quels sont les travaux que les femmes et les hommes réalisent au tour de l'agriculture, l'élevage, le commerce. Cette différentiation est utile pour identifier les potentialités, les priorités et les actions à entreprendre et comment elles bénéficient les femmes pour une amélioration dans leurs conditions de vie.
- Quelles sont le principales caractéristiques des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et la présence de phénomènes tels que la migration masculine, les ménages dirigés par des femmes, entre autres.

Proposition 3 : les questionnaires doivent formuler des questions sur les conditions matérielles des femmes (besoin pratiques); aussi sur les conditions d'accès à la formation et à la participation dans les groupes de prise de décision, sur leur formation, leurs droits foncières (intérêts stratégiques) et aussi sur les solutions et comment elles peuvent s'investir.

Troisième étape : la planification

Proposition 1 : Formuler les besoins des hommes et des femmes, définir les objectifs et les actions à mettre en place à partir de l'analyse des étapes précédentes.

Expliquer dans quelle mesure ces actions :

- Répondent aux besoins et aux priorités des hommes et des femmes.
- Par quel moyen ces actions vont accorder une place à la participation des femmes.

- Lister les obstacles (sociaux, juridiques et culturels) que ces actions peuvent rencontrer. Enoncer les possibilités pour les surmonter.

Quatrième étape : La validation

Proposition 1 : Inclure les femmes dans les organes du système de pilotage (CM et CCC).

Proposition 2 : Participation active des femmes dans la délibération des priorités.

Cinquième étape : suivi et évaluation

Proposition 1 : Évaluer séparément les effets que les actions et mesures adoptés dans le plan de développement ont sur les femmes et les hommes.

Annexe 9: Liste de documentes consultés

	Liste documents consultés
01	Plan d'action Nationale pour la femme rurale, Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfances et de la Famille (2008)
02	Stratégie Genre Mauritanie 18.08.08 MPFEF
03	Le Livre Blanc de la Décentralisation en Mauritanie, 2009 MIDEC-AECID-IEJI
04	BM 06 Repport nº39233 Evaluation Enjeux Stratégiques Genre fr.
05	Programme Bonne Gouvernance. Composante Promotion Féminine/Genre. 2009. GIZ
06	Plan d'action d'institutionnalisation de genre en Mauritanie, 2012-2016
07	Guide Pratique pour l'élaboration de Programmes de Développement Communaux (PDC) PERICLES, 2012
08	PERICLES DP Nº3
09	PERICLES Dispositif CR capitalisation. PERICLES, 2011
10	PERICLES dispositif CR
11	Indicateurs de Genre en Mauritanie, Secrétariat d'État à la Condition Féminine, Groupe de Suivi de Genre. FNUAP 2003
12	Introduction à la prise en compte de la perspective genre & Présentation du corps municipal, 2008.
13	SOS défis – droits des femmes et développement durable en Mauritanie, Genre en Action / Organisation Internationale de la Francophonie.
14	Diagnostique Participatif Sur la Situation de Référence du Genre en relation avec les ODM au Brakna et Assaba, ART GOLD/ PNUD (2012 provisoire).
15	DGCT FAMSI_Municipia.
16	Le plaidoyer pour l'implication des femmes au pouvoir politique. Groupe de plaidoyer, 2006.
17	Projet «Appuyer les initiatives de plaidoyer en faveur des femmes » NDI 2011.
18	Atelier « Leadership féminine » 11-12 octobre 2011, NDI.
19	Diagnostic sur la situation de l'immigration à Nouadhibou. Une étude sur la population migrante sub-saharienne dans la ville de Nouadibou. Cellule communale sur l'immigration à Nouadhibou. IEJI 2009-2010.
20	Manuel de gestion communale. Programme d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation en Mauritanie (PADDEM 2). 2007. Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.
21	Où va la Mauritanie ? Abdelkader Isselmou. Panafrika 2008.
22	Rapport final. Le forum du Réseau des Femmes élues locales de l'Afrique – Mauritanie, 2012
23	Feuille de Route REFELA. Première Réunion du Bureau Exécutif. Commission Femmes- CLGUA.
24	CEDEF_0703_FNPDFE_Alternativo Mauritania_fr

Liste documents consultés	
01	Plan d'action Nationale pour la femme rurale, Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfances et de la Famille (2008)
25	Plaidoyer et élaboration de la loi sur les quotas. Groupe du Plaidoyer.
26	MASEF_0907_Mauritania_Beijing 15_fr
27	BM_06_Report No. 39233_Evaluation Enjeux Stratégiques Genre fr
28	A Tauzin. Figure du féminin dans la société maure. Paris, Karthala. 2001
29	Étude sur le divorce en Mauritanie. Secrétariat d'État à la condition Féminine, 2012
30	Ordonnance n° 2006-029 du 22 aout 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives
AUTRES SOURCES	
1	http://www.maurifemme.mr/
2	http://edmenrim.wordpress.com/
3	http://www.youtube.com/watch?v=_FJnh049n5k&feature=relmfu